



---

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENTREE  
A L'ECOLE DIACONALE**

- A- Lettre du candidat donnant l'histoire de sa vocation et explicitant sa motivation.
- B- Lettre d'accord et **d'évaluation** du Curé de la paroisse.
- C- Curriculum Vitae comprenant :
- 1- Renseignements personnels : nom, prénom, âge, profession, épouse, enfants, langues parlées/écrites...
  - 2- Formations : études, sessions, écoles...**
    - a) Etude primaire : lieux et dates
    - b) Etudes secondaires : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle
    - c) Etudes professionnelles
    - d) Etudes supérieures
    - e) Formations pastorales : école de la Foi, Sessions, formation particulière, autres
      - a) Ecole de la Foi (juillet)
      - b) Sessions
      - c) Formations particulières
      - d) Autres...
  - 3- Engagement pastorale :**
    - a) Historique des responsabilités dans la paroisse
    - b) Responsabilités actuelles
    - c) Services ou Institutions : (Secours Catholique, Tavini, Katekita...)
    - d) Appartenance et rôles dans les groupes de prière ou service particulier
    - e) Vie de prière, participation liturgique, catéchèse...
  - 4- Famille :**
    - a) Mariage et antécédents...
    - b) Enfants et éducation...
    - c) Vie chrétienne en famille : prière, services...
    - d) Engagement de la famille dans la paroisse
    - e) Engagements extra paroissiaux
- D- Lettre de recommandation d'une personne engagée dans l'Église.
- E- Accord écrit de l'épouse.**
- F- Actes de baptême, de confirmation, de mariage...
- G- Deux photos d'identité (model passeport, Carte d'Identité)
- 

**ACHEMINEMENT DU DOSSIER**

- Pour l'acheminement des dossiers de demande, les démarches suivantes seront observées :
- 1) Le dossier est envoyé au Directeur de l'école qui en transmet des copies aux autres membres du Conseil.
  - 2) Chaque candidat rencontre personnellement le Directeur pour de plus amples informations et pour évaluation.
  - 3) Seul le Conseil a autorité, après délibération par l'Évêque.